

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-quatre le mercredi 4 septembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 août 2024

Objet
N° 24/06/04
Décision modificative n°2 * Budget général

Présents Monsieur Jérémie VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET

Représentés M. François COUTAGNE donne procuration à Mme Maryvonne ALVARD

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et Monsieur François COUTAGNE

Secrétaire de séance Mme Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le mazot situé au Buet a été vendu à l'entreprise E.T.A.R.F. (M. Arnaud REY).

Ce mazot fait partie de l'actif de la commune, aussi il est nécessaire d'effectuer des écritures comptables afin de procéder à la sortie de l'actif de ce bien, et notamment des écritures dites « d'ordre ».

Il y a donc lieu d'abonder les chapitres 040 en dépenses et recettes d'investissement et 042 en dépenses et recettes de fonctionnement de manière à pouvoir procéder à ces écritures comptables.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57A applicable au budget général,

Vu la délibération n°24/02/12 du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024,

Vu la délibération n°24/03/12 du 7 mai 2024 portant décision modificative n°1 du budget principal,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires,

Il convient de procéder aux virements de crédits comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID : 074-217402908-20240904-24_06_04-BF

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ			
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
040	192	Plus ou moins - value sur cessions d'immobilisations	0.00€	12 881.95€	12 881.95€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				12 881.95€	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
040	192	Plus ou moins - value sur cessions d'immobilisations	0.00€	12 881.95€	12 881.95€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				12 881.95€	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
042	6751	Valeur comptable des immobilisations cédées (hors ASA)	0.00€	12 881.95€	12 881.95€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				12 881.95€	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
042	7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	0.00€	12 881.95€	12 881.95€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				12 881.95€	

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Mme Maryvonne ALYARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches